



Le Congrès d'Education.

Atteius Capitus disait jadis fièrement à Tibère : "Tu enim civitatem potes hominibus, verbis non potes." "Tu n'as pas le droit de nous imposer ta langue."

L'élément canadien français de l'Ontario a répété énergiquement ces paroles à la majorité de la population de cette province, le 18 janvier 1910.

Cette date fera époque dans l'histoire. Elle est celle où les Canadiens-français ont compris toute la vérité de la parole dite naguère par Sir Hector Langevin : "Canadiens-français d'Ontario, votre sort national dépend de vous!"

Et ils sont venus 1200, des quatre coins de la province, pour jeter les bases, à Ottawa, d'une organisation permanente. L'union fait la force.

Ces 1200 délégués, dont 200 du Nouvel Ontario, 100 des comtés d'Essex et de Kent, 2 de Toronto, 1 de Kenora, 1 de Wabauskene et les autres des comtés de Stormont, Renfrew, Russell, Glengarry et Dundas, ont avisé aux moyens de vivifier la nationalité canadienne-française, de sauvegarder la langue française, d'accroître le prestige canadien-français. Pour atteindre ce triple but, décision a été prise de demander au gouvernement ontarien la reconnaissance officielle et explicite de l'enseignement bilingue, de réclamer pour la race canadienne-française sa quote-part des charges publiques, de fonder un journal hebdomadaire tout dévoué aux intérêts de la religion et de la nationalité.

Voilà un résumé des délibérations du Congrès.

Les délégués ont applaudi plusieurs éloquents discours, tant au

Monument National qu'à la réception civique au Théâtre Russell et au banquet. Il serait trop long de les rapporter ici. Qu'il suffise de dire qu'au Monument National, ces discours ont eu pour thème : l'importance de l'éducation, la nécessité de la conservation de la langue française, le devoir de l'établissement d'écoles séparées, l'urgence d'une union pratique des Canadiens-français, le besoin pressant de combattre l'alcoolisme ; à la réception civique et au banquet, les discours ont porté sur l'incontestabilité des droits des Canadiens-français, sur leur devoir de défendre leur langue, sur leur loyauté bien connue envers la Grande-Bretagne.

Le Congrès a commencé par une grand'messe et s'est terminé par la récitation d'un *Pater* et d'un *Ave*, puis par le chant de *O Canada*. Mercier a eu raison de dire : "Nous sommes et nous resterons catholiques et Canadiens-français!"

PAROLES A MEDITER

Comme notre format ne nous permet pas de reproduire les discours prononcés au Congrès, nous nous contenterons de tous les résumer en une phrase...

Sir Wilfrid Laurier — Je ne veux pas la fusion des races, mais leur union.

L'hon. R. L. Borden — Je n'ai jamais considéré l'idée d'une seule race au Canada.

L'hon. N. A. Belcourt — Nous réclameons la reconnaissance officielle explicite et effective de l'école ou classe bilingue.

L'hon. M. Cochrane — Le gouvernement d'Ontario accordera toujours son attention à l'amélioration de l'éducation des enfants canadiens-français.

Mgr J. O. Routhier — Le regretté archevêque d'Ottawa désirait ardemment le succès de ce Congrès; comme lui, je souhaite à son œuvre un triomphe retentissant.

L'hon. R. Lemieux — Loyaux envers l'Eglise, la couronne et eux-mêmes sont les Canadiens-français en faisant des efforts pour améliorer l'éducation de leurs enfants.

L'hon. Juge Constantineau — Il est urgent pour la race canadienne-française de se coaliser pour la défense de ses droits.

Rév. J. A. Myrand — Il faut des écoles d'art et de métiers, où nos petits Canadiens-français s'outilleront.

M. G. W. Séguin — La mutualité catholique et canadienne-française est le plus puissant facteur propre à assurer l'intacte survivance des caractères distinctifs de notre race.

Rév. P. W. Murphy — Je demande pour tout homme la connaissance courante des deux langues et la culture soignée de sa langue maternelle.

M. le député Pharand — Les gouvernements ne peuvent que se réjouir du beau mouvement des Canadiens-français de l'Ontario, et l'encourager.

Rév. L. C. Raymond — Soyons donc unis comme un seul homme!

M. J. B. T. Caron — Que chacun se réforme soi-même, et le relèvement de la race sera chose faite.

Rév. S. Corbeil — L'école publique est un moule qui déforme le caractère religieux et national des Canadiens-français.

M. Em Tassé — En ce qui concerne la distribution des charges publiques, notre race n'a pas ce à quoi son nombre lui donne droit; sa position va de mal en pis.

Rév. A. Beausoleil — Nous avons à combattre l'abus des liqueurs, le blasphème, la jalousie, l'esprit de parti.

M. C. S. O. Boudreault — Pour assurer le permanent succès du Con-

grès d'Education, il faut la fondation d'un journal canadien-français, indépendant en politique et tout dévoué aux intérêts de la religion et de la nationalité.

Rév. Leclerc — L'alcoolisme est un fléau moral, religieux, social, économique, national.

M. S. White — Non en mendiants, mais en hommes libres réclamant des droits inaliénables, nous devons nous présenter devant les gouvernements.

Rév. Père Lebel — Unissons-nous!

M. Martial Côté — Nous devons dresser le réquisitoire de nos griefs dans un langage ferme et digne.

Rév. Père Lejeune — Grâce au Congrès, la jeunesse canadienne-française aura demain sa juste part d'influence.

M. A. Bélanger — Point ne faut reculer devant un sacrifice de quelques deniers quand il s'agit de fonder des écoles séparées.

LES OFFICIERS

Ont été élus membres de l'Exécutif de l'Association canadienne-française d'Education de l'Ontario :

L'hon. N. A. Belcourt, président; M. A. Aubin, 1er vice-président; M. Em. Tassé, 2me vice-président; M. C. A. Séguin, secrétaire; M. G. W. Séguin, trésorier. Leur ont été adjoints quinze membres du clergé, trente cinq représentants des divers comtés de la province, et les juges, inspecteurs d'écoles, ex-députés et députés, etc.

Bref, l'Association a à sa tête des hommes marquants et des patriotes sincères.

Elle répondra à ce que le peuple attend d'elle.